



Dynamiques pour Neuilly

Mieux vivre ensemble

Equipe de l'opposition municipale

Conseil Municipal du 11 mars 2021

Compte rendu sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Démographie de Neuilly en Thelle

Préambule

Nous avons rappelé l'Article 21 du règlement intérieur en lien avec l'Article L. 2312-1 du CGCT (modifié par la [loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 93](#)) : *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8.](#)*

En outre, La cour régionale des comptes rappelle aussi que le débat d'orientations budgétaires (DOB) vise à préparer l'examen du budget en donnant aux membres du conseil municipal, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Nous avons fait part de notre étonnement quant à l'élaboration du document qui ne tient pas compte, du début jusqu'à la fin, des derniers documents officiels de l'INSEE à savoir :

- L'historique des populations communales, Recensements de la population 1876-2018 disponible sur le site de l'INSEE.
- Le dossier complet des données locales de Neuilly en Thelle actualisé au 16 février 2021 que nous avons obtenu auprès de l'INSEE, document disponible en ligne dont vous avez repris certains passages et pas les autres, on se demande pourquoi !

Nous avons constaté qu'il y a un mélange de différentes sources dépassées comme les statistiques INSEE de 2016 avec comme année de référence janvier 2013 et le PLU que vous avez voté au conseil d'avril 2019 qui faussent la réalité actuelle de notre commune

Il est donc difficile d'avoir d'un avis éclairé sur la préparation du budget primitif avec un document faussé.

En outre, on ne peut valider un document qui situe la commune dans une strate de population de moins de 3499 habitants alors que les chiffres de l'INSEE au 16 février 2021, démontrent que nous sommes à plus de 3818 habitants en 2018 et que les travaux du COPIL pour le futur PLU fait une prévision pour 2021 de 4426 habitants que l'INSEE ne manquera pas d'ajuster dans ces prochaines publications notamment par le biais du prochain recensement.

Argumentaire Débat d'Orientation budgétaire 11 mars 2021

Page 10 démographie

Tableau 1

- Les chiffre à partir de 2016 sont faux

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|------|------|------|
| 3306 | 3356 | 3425 | 3491 | 3697 | 3861 |

Les chiffres donnés par la Mairie proviennent de la population totale donnée dans les documents suivants :

- **2016** : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017 mais date de référence statistiques 01/01/2013 (population totale)
- **2017** : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017 mais date de référence statistiques 01/01/2014 (population totale)
- **2018** : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2018 mais date de référence statistiques 01/01/2015 (population totale)
- **2019** : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2019 mais date de référence statistiques 01/01/2016 (population totale)
- **2020** : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2020 mais date de référence statistiques 01/01/2017 (population totale)
- **2021** : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2021 mais date de référence statistiques 01/01/2018 (population totale)

Population totale = population municipale + population comptée à part (non résidente)

Chiffre exact (population municipale)

| 2016 | 2017 | 2018 |
|------|------|------|
| 3448 | 3655 | 3818 |

- Les années **2019, 2020 et 2021 n'existe pas au niveau de l'Insee**
- Le chiffre donné pour 2017 ne correspond pas aux chiffres donnés lors du Comité de Pilotage (COPIL) pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 19 février 2021 page 53 1^{er} tableau : **3655**
- Chiffres donnés pour 2021 ne correspondent pas aux chiffres donnés lors du COPIL du 19 février 2021 page 53 1^{er} tableau : **4426**

Source :

- **Année 2016 et 2017** : Insee, Dossier complet, Commune de Neuilly-en-Thelle (60450), POP T1 - Population en historique depuis 1968
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-60450>
- **Année 2018** : Insee, Historique des populations communales, Recensements de la population 1876-2018 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3698339> et Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2021

1^{er} paragraphe

"Depuis 1975, croît régulièrement d'environ 2,3 %, le seuil des 3500 habitants a été dépassé en 2020"

FAUX

- Entre 1975 et 2018 (chiffres INSEE) nous sommes passé de **1898 à 3818** soit +**1920 habitants (+101%) soit +1,64% annuel.**
- Le taux de 2,3% correspond aux années 2009-2018 qui est le taux le plus fort des communes de la Thelloise et 1,4 point au-dessus du taux de la ville de Chambly. Calculer sur les 9 à 2 dernières années, Neuilly-en-Thelle est systématiquement la commune avec le taux le plus élevé de la Thelloise
- Le seuil des 3500 habitants a été dépassé en 2017 et le seuil des 4000 habitants devrait être en 2019-2020
- (*A DIRE UNIQUEMENT EN CAS DE REPLIQUE DE LA MAJORITE*) La population 2021 estimée par la Mairie (info COPIL PLU) : la population est passé de 1898 habitants en 1975 à 4426 en 2021 (estimation) soit une augmentation de 2528 habitants soit 133 % soit 1,9% annuel

3^{ème} paragraphe

"Or, sont comptabilisés + 384 habitants..."

- Le chiffre de "384 habitants" correspond aux chiffres donnés par l'Insee (**3448 hab.** en 2016 – **3064** en 1999) et non aux chiffres donnés par le **Tableau 1** du document (**3308-3064=244**)
- Oui entre 1999 et 2011 la population a augmenté que de 18 habitants (+0,05% par an) mais entre 2011 et 2016, la population a augmenté de 366 habitants (+2,27% par an)
- Le desserrement des ménages entre 1999 et 2011 n'est pas la cause de la croissance nulle. Insee calcule le nombre d'occupants en divisant la population de la ville par le nombre de logement. Le fait qu'il y ait plus de personnes qui ont quitté Neuilly que de personnes qui se soient installées est plus lié à l'attractivité de la ville qu'à la taille moyenne de ses ménages.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 | 2012 | 2017 |
|---|---------|---------|------|------|-------------|------|------|------|
| Nombre moyen d'occupants par résidence principale | 3,24 | 3,06 | 3,00 | 2,94 | 2,71 | 2,57 | 2,45 | 2,53 |

Paragraphe 4 et tableau 2

"Sur cette période [1999-2016], même si le solde migratoire est devenu négatif (-0,6%/an : les arrivées sont inférieures aux départs) le nombre de logements produits n'a pas suffi à répondre aux besoins liés au desserrement et donc à l'accueil, même faible, de nouveaux habitants."

Selon INSEE

- Les chiffres donnés sont des indicateurs démographiques (définition Insee) :

Les indicateurs démographiques sont calculés à partir des statistiques de l'état civil et des estimations de population. Le champ géographique couvert par ces sources couvre l'ensemble du territoire français, France métropolitaine et départements d'outre-mer, depuis la diffusion des données de l'année 1998

Les indicateurs démographiques s'appuient donc sur l'État-civil et ne reflètent que l'évolution de la population au regard des naissances, décès et mariages.

Il ne représente en rien le solde migratoire mais du solde apparent des entrées

- La mairie dit dans le paragraphe 3 que la population a augmentée de 384 entre 2016 et 2009
- Entre 1999 et 2016 la population est passée de 3064 à 3448 habitants soit **384 habitants en plus +13% soit +0,7% annuel** et cela, malgré la baisse de 14 habitants (-0,5%) entre 2007 et 2011.

Les arrivées sont donc bien supérieures aux départs, le solde migratoire ne peut donc pas être négatif.

Avec une telle augmentation, effectivement le nombre de logement produits n'a pas suffit à répondre aux besoins d'accueil de la population mais par pour les raisons invoquées dans le document.

Paragraphe 5

" Depuis 2011, la commune connaît un rattrapage démographique avec un taux de croissance de 2,3%/an (soit + 78 habitants/an) entre 2011 et 2016, expliqué par une taille moyenne des ménages qui s'est stabilisée. La croissance se poursuit avec 3,3% de variation annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017, soit + 121 individus."

- Les chiffres donnés sont non seulement faux mais en contradiction avec le tableau 1 :

Selon l'INSEE

- Entre 2011 et 2016 : 3082 en 2011 + (5x78) = 3082 + 390 = 3472 en 2016 et non 3306 comme indiqué dans le tableau 1 pour 2016.
- Ce n'est pas la taille des ménages qui explique cette croissance sur la période mais l'ouverture de zones constructibles. Le taux d'occupation en 2012 (2.45) était inférieur au taux de 2007.
- Entre 2011 et 2016 la population est passée de 3082 habitants à 3448 soit **366 (+11,9%)** en 5 ans (**+73,2 habitants par an**)
- Entre 2011 et 2018 la population est passée de 3107 habitants à 3655 soit **736 habitants (+18%)** en 5 ans (**+109,6 habitants par an**)

Page 11

Tableau données 2017 répartition par âge

- Des erreurs d'additions des données de l'Insee pour les tranches d'âge 0-14 ans (correcte 784 et non 785), 30-44 ans (correcte 770 et non 769) et 45-59 ans (correcte 742 et non 741)
- Sommes des chiffres du tableau donne un résultat de **3655 et non 3356**, donnée par la mairie dans le tableau 1 pour l'année 2017.
-

Page 12

Logement

"Après une augmentation conséquente entre 2010 et 2016, on note une forte diminution de la création des logements."

- Le graphique "Nombre de nouveaux logements" a été fait avec les données de la base SITADEL
- SITADEL = base des permis de construire
- Les chiffres donnés par la mairie ne comprennent que les logements autorisés. Ils ne prennent pas en compte des logements commencés.
- Or, le nombre de permis de construire ne veux pas dire automatiquement de nouveaux logements cela peut concerner aussi les extensions.

Selon votre document, il y aurait donc eu une forte diminution à partir de 2017.

D'ailleurs vous indiquez le contraire page 13

En indiquant "Entre 1999 et 2017, 311 résidences principales ont vu le jour, soit 220 logements de moins que prévu par un desserrement des ménages estimé à 2,5"

➔ Mais cela représente quand même une augmentation de +26%

Les chiffres de l'Insee confirment d'ailleurs cette nette augmentation entre 2007 et 2017.

Les chiffres de l'Insee repris dans les tableaux LOG T2 et LOG T1 de la même page nous apprennent que :

- Entre 1975 et 2012 : **+ 657** résidences principales en 32 ans (**+2% par an**)
- Entre 2012 et 2017 : **+174** résidences principales en 5 ans (**+2,6% par an**)
- Entre 2007 et 2012 : + 64 résidences principales en 5 ans (**+1% par an**) alors que la population sur cette période n'a augmenté que de 11 personnes

On ne peut pas parler de forte diminution de logements puisque depuis 2012 le taux de construction annuel est de 2,6 % alors qu'il était de 2% annuel entre 1975 et 2012.

On ne peut pas parler non plus de forte augmentation entre 2010 et 2016 puisque le taux de construction pour 2007-2012 n'est que de 1% annuel. Il n'y a aucun chiffre de l'Insee pour les années 2010 et 2016.

De plus [page 13](#) la mairie écrit :

"Entre 1999 et 2017, 311 résidences principales ont vu le jour, soit 220 logements de moins que prévu par un desserrement des ménages estimé à 2,5% (+26%)"

- Les 220 logements en moins sont calculé par rapport à l'objectif de 531 logements prévus dans le PLU de la Mairie qui fixait le seuil des 3950 habitants en 2015 (hypothèse 2)

Source : PLU, Plan des résultats de son application Avril 2019, page 3, premier tiret, Document validé en Conseil municipal.

Encore une fois le desserrement des ménages ne prévoit rien du tout : il ne fait que constater le nombre moyen d'habitants par logements : le nombre de 531 logements a été fixé par la Mairie pour atteindre l'objectif de 3950 habitants "soit l'accueil de 886 habitants en plus par rapport à 1999". L'agence d'urbanisme d'Arval est plus à même que moi d'expliquer comment ils en sont arrivés à ce résultat.

Comme elle l'écrit dans le document PLU, Plan des résultats de son application Avril 2019, "à 531 logements supplémentaires (hypothèse 2) pour répondre aux besoins liés au desserrement de la population et **l'accueil de nouveaux habitants**".

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 | 2012 | 2017 |
|--|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 705 | 729 | 901 | 991 | 1 219 | 1 292 | 1 379 | 1 578 |
| Résidences principales | 596 | 612 | 798 | 910 | 1 132 | 1 205 | 1 269 | 1 443 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 65 | 55 | 49 | 37 | 36 | 25 | 20 | 16 |
| Logements vacants | 44 | 62 | 54 | 44 | 51 | 61 | 90 | 119 |